

Démarche : AIDES AUX ETUDIANTS : demande d'aide financière pour stage(s) obligatoire(s) pour l'année 2024-2025 (demande complémentaire)

Organisme : Service Enfance et Enseignement

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>

Formulaire

Vous allez déposer votre demande d'aide financière pour vos stages obligatoires, à condition d'avoir déjà déposé une demande d'aide financière initiale.

Munissez vous du numéro de votre dossier de demande d'aide financière initiale et de votre convention de stage avant d'entamer la démarche.

IMPORTANT : les documents joints à votre demande doivent être de bonne qualité afin de ne pas en retarder l'instruction.

NOM

PRENOM

ADRESSE COMPLETE

TELEPHONE

ADRESSE MAIL

NUMERO DE DOSSIER DE DEMANDE INITIALE

ce numéro correspond à votre dossier de demande d'aide financière aux études supérieures initialement déposé.

AIDES AUX ETUDIANTS : demande d'aide financière pour stage(s) obligatoire(s) pour l'année 202

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

CONVENTION DE STAGE (signée par toutes les parties)

Pour bénéficier d'une aide pour les stages vous devez avoir bénéficié de l'aide financière initiale aux études supérieures .
L'aide est allouée en fonction de la durée du stage : minimum 1 mois et maximum 6 mois dans l'année.
Il est possible de déposer plusieurs conventions jusqu'au 31 juillet de l'année scolaire en cours.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RIB

RIB au nom de l'étudiant.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

CERTIFICAT DE SCOLARITE